PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 17 septembre 2013
14 heures 30, Salle Caillemer
Séance plénière

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université Jean Moulin Lyon 3 se sont réunis mardi 17 septembre 2013 à 14 heures 30, Salle Caillemer, sous la présidence de Jacques COMBY, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Informations générales

Partie A

1. **Approbation des procès-verbaux des Conseil d'administration du 05 mars 2013 et du 02 avril 2013.**
2. **Bilans et projets : Vote (M. SERVET).**
3. **Présentation des grandes masses du budget prévisionnel 2014 (rapporteur : Mme. CHAMARD HEIM).**
4. **Désignation d'une nouvelle personnalité extérieure (rapporteur M. SERVET).**
5. **Désignation d'un nouveau membre du Comité Electoral Consultatif (rapporteur : M. SERVET).**
6. **Remboursement des frais de déplacements Domicile – Lieu de travail (rapporteur : M. SERVET).**
7. **Propositions de remises gracieuses (rapporteur : M. VIDBERG).**

Partie B

1. **Conventions.**
2. **Questions financières.**
3. **Organisation pédagogique.**

Questions diverses.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des Professeurs : Bernadette CABOURET-LAURIOUX, Caroline CHAMARD-HEIM, Jacques COMBY, Pierre SERVET.

Collège B des Autres enseignants : Alain ASQUIN, Fabienne BOISSIERAS, Sylvain CORNIC, Christine FERRARI-BREEUR, Mme JOBERT-MARTINI Vanina, Jean-Philippe PIERRON, Jérôme RIVE.

Collège des IATS : Yann BERGEAUD, François BONICALZI, Michele GUETAT.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège A des Professeurs : Denis JAMET par Vanina JOBERT MARTINI.

Collège des personnalités extérieures : François GUILLEMIN par Pierre SERVET – Jean-François ARRUE par M. Jacques COMBY.

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

Jean Sylvestre BERGÉ, Vice-Président en charge des Relations internationales – Stéphane PILLET Vice-Président en charge du CEVU – Didier VINOT, Vice-Président en charge des ressources humaines et de la qualité de vie – Mathilde BEUSCHER, Vice-Présidente étudiante – Franck MARMOZ, doyen de la Faculté de droit - Marie LEDENTU, doyen de la Faculté des lettres et civilisations - Marie CHATOT, représentante de la Rectrice - Bernard PASCAL, Directeur Général des Services - Eric VIDBERG, Agent comptable - Katarina VIDOVIC-RAVIT, Directrice des affaires financières – France LAREDO, responsable du service communication et relations extérieures.

ASSISTAIT EGALEMENT

Mathieu SOUCHER, Service des Affaires Juridiques et Générales

Le quorum étant atteint, M. le Vice-président du Conseil d'administration ouvre la séance à 14h45.

Informations Générales.

M. SERVET informe que le Conseil d'administration qui devait se tenir initialement le 15 octobre, se tiendra le 22 octobre, la Préfecture ayant sollicité la présence de l'Université à la remise des diplômes universitaires sur la laïcité en présence du Ministre.

M. COMBY annonce que des travaux vont très prochainement débuter en vue de rédiger une nouvelle version des statuts de l'université pour une présentation à la fin de l'année universitaire. Cette refonte des statuts va permettre d'intégrer les nouvelles dispositions législatives portées par la loi dite « ESR » de juillet 2013. En accord avec les autres établissements du site lyonnais les nouveaux statuts feront également référence à la future Communauté des Universités et Établissements (CUE). Conjointement les établissements vont lancer les travaux de rédaction des statuts de la CUE. Cette réflexion collégiale portera davantage sur l'idée de créer à l'échelle du site des services aujourd'hui absents dans les établissements plutôt que d'engager l'université vers une perte de compétence.

Partie A.

A1 Validation des procès-verbaux des Conseils d'administration du 05 mars 2013 et du 02 avril 2013

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les procès-verbaux des 05 mars 2013 et 02 avril 2013 :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 17
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 0
- ✓ Nombre de voix contre : 17

A2 Bilans et Projets.

1. M. BERGE indique que le service des Relations internationales demeure très réactif dans toutes les actions menées et rappelle l'investissement de l'université dans ce domaine. Durant cette nouvelle année universitaire les travaux vers l'international vont porter essentiellement sur deux axes majeurs :

- l'inscription et le renforcement de la politique de projet pour faire croître les activités à l'international.

- l'introduction des travaux de recherche de l'établissement comme un complément indispensable et nécessaire à toutes les actions internationales, en déclinant l'enseignement et la recherche sur le champ des activités internationales.

2. M. ASQUIN annonce dans un premier temps que les travaux de réorganisation administrative du site de Bourg-en – Bresse sont sur le point d'être finalisés. La première réunion de l'assemblée générale constitutive du CEUBA en tant Groupement d'intérêts publics devrait se tenir le 25 septembre prochain. Cette nouvelle organisation permettra notamment à l'université de renforcer collaboration avec les collectivités territoriales associées.

M. ASQUIN revient sur les efforts permanents de l'établissement en faveur de son formation et le soutien appuyé en faveur des initiatives étudiantes dans le domaine de l'entreprenariat. En effet l'université a beaucoup travaillé sur la question de l'entreprenariat étudiant et l'insertion professionnelle, cet engagement restera un marqueur fort de son identité au cours des années à venir. Concrètement cela se traduit, non seulement par la mise à disposition d'un espace d'accueil et de collaboration pour les étudiants qui souhaiteraient s'investir dans ce type de projet, mais également par le renforcement des liens existants avec l'incubateur d'entreprise CREALIS. Toutes ces initiatives, fondées également sur des liens étroits avec la filiale de valorisation et la société d'accélération de transferts de technologie (SATT) créée au niveau du PRES, confèrent à l'université un rôle moteur sur le site lyonnais dans ce domaine.

3. M. VINOT rappelle les 3 grandes thématiques de travail dans le domaine des ressources humaines: la qualité de la vie au travail, la situation des personnels contractuels et la politique indemnitaire. Il indique que l'établissement

compte désormais 25 000 étudiants pour 1300 personnels, dont 50% sont des enseignants, et 2000 vacataires enseignants. Pour la campagne de recrutement et de mobilité, 101 places ont été offertes. Cette année 34 postes d'enseignants et enseignants chercheurs ont été ouverts et plus de 1000 candidatures ont été reçues.

M. BONICALZI souhaite connaître la part du turn-over parmi les 101 places offertes au recrutement et à la mobilité cette année au sein de l'établissement.

M. VINOT constate, sans avoir de véritables indicateurs chiffrés, qu'il existe une forte attractivité de l'Université traduit par un grand nombre de demandes externes mais également une forte demande de mobilité interne. Des indicateurs plus précis seront développés durant l'année à venir. Aujourd'hui le travail accompli en interne vise essentiellement à accompagner cette mobilité selon les projets des agents.

M. COMBY rappelle toutefois que l'importance de la campagne cette année s'explique notamment par la création des 34 postes supplémentaires octroyés lors de la campagne d'emploi FIORASO.

M. VINOT précise à ce titre que l'établissement accueille effectivement 34 nouveaux postes dits FIORASO soit le tiers des postes ouverts cette année. Par ailleurs, 22 postes d'agents titulaires ont été ouverts à partir du dispositif dit SAUVADET. Pour ce type de concours le nombre de candidats a été à peine supérieur au nombre de postes réservés durant cette première année. Toutefois, cela ne présume en rien de l'admission définitive des candidats. Une présentation des résultats définitifs sera réalisée avant la fin de l'année universitaire.

M. BONICALZI souhaiterait savoir si la deuxième vague de création d'emplois établie sur le dispositif SAUVADET permettra enfin de pérenniser l'ensemble des personnels contractuels embauchés sur des postes permanents.

M. VINOT tient à ajouter qu'en plus des difficultés rencontrées au cours de cette première année pour organiser ces recrutements, les postes éligibles au plan SAUVADET doivent répondre à un ensemble de critères très spécifiques notamment fondés sur l'ancienneté des agents contractuels. Il est constaté par ailleurs certains personnels se trouvant en position de faire une demande de création de poste titularisé ne se sont pas manifestés. Pour cette deuxième année le nombre de candidats potentiels à ce type de concours sera en hausse et les services administratifs mieux organisés pour apporter des réponses concrètes. En résumé, il est nécessaire d'attendre le résultat final de cette première campagne et d'en faire une analyse très minutieuse afin d'obtenir le maximum d'informations et de favoriser les taux de réussite durant l'année à venir.

M. BONICALZI souligne que l'ensemble des postes créés lors de la première vague du plan SAUVADET appartiennent à la filière ITRF. Il serait judicieux de répartir les postes ouverts durant la seconde vague sur l'ensemble des filières administratives afin de ne pas créer trop de déséquilibre entre les diverses catégories d'agents.

M. VINOT reconnait que ce déséquilibre en terme de représentation par filière existe et doit être corrigé dans la mesure du possible mais le manque d'information dont l'établissement pouvaient bénéficier et les besoins liés aux problèmes de sous dotation peuvent créer une forme de sur représentation d'une filière par rapport aux autres durant ces campagnes de création de postes.

4. Mme CHAMARD-HEIM rappelle que la conception de nouveaux outils financiers pour mener une politique efficace a été l'un des axes majeurs de l'action de la présidence. Depuis de nombreuses années les budgets ont toujours été équilibrés et, pour 2014, l'annonce d'un léger tassement de la dotation du Ministère a été prise en compte afin de ne pas pratiquer de baisse sur les budgets des services et des composantes. Par ailleurs, de nouveaux projets ont été lancés : politique sociale, projets tremplins, projets bourgeons... et l'université souhaite poursuivre cette

politique extrêmement active. Dès 2014, une politique de soutien de projets sera mise en place en mobilisant une enveloppe budgétaire au développement de nouveaux projets au sein des composantes. Parmi les innovations de cette année, le budget offrira également la possibilité de financer au-delà du plafond initialement prévu les heures enseignements nécessaire à la création de nouvelles formations (continue ou en alternance). Sous réserve de respecter l'équilibre financier, ces nouvelles heures d'enseignements seront financées par les services centraux. Des frais de gestion à hauteur de 10% des coûts réels de la formation devront être prévus. La présidence souhaite également tout mettre en œuvre pour voir lever les 2 réserves émises par les commissaires aux comptes sur le patrimoine et sur les subventions d'investissements pour les immobilisations. Enfin, les travaux de mise en place de nouvelles procédures financières sécurisées et la création d'un service facturier en partenariat avec l'Agence comptable seront poursuivies. Cela doit avoir pour objectif de mieux répartir le contrôle de la dépense et des procédures comptables entre l'ordonnateur et le comptable.

M. BONICALZI se demande si le souhait de mettre en place de nouvelles procédures financières peut être comparée à une décentralisation des décisions financières.

Mme CHAMARD-HEIM précise qu'il s'agit de mettre en place un contrôle décentralisé de la dépense par le biais de procédure visant à identifier plus facilement au sein des composantes un référent qui pourra valider le déroulement de la procédure pour sécuriser en amont et non de permettre un engagement facilité de la dépense.

M. BONICALZI rappelle que la mise en place de SIFAC, avait engendré un phénomène de centralisation du contrôle de la dépense. Ces nouvelles procédures vont donc permettre une forme de retour à la situation antérieure afin de mieux répartir ces contrôles et lutter contre l'effet centralisateur de SIFAC.

M. VIDBERG indique que, ces nouvelles procédures sont l'une des nouveautés liées à la mise en place du Contrôle interne Comptable et Financier (CICF). Au-delà de la notion de contrôle, il s'agit d'optimiser des procédures, d' effectuer un diagnostic dans les différents services et de mettre en ordre les lacunes ou carences repérées pour avoir une assurance raisonnable de la qualité des procédures et donc de l'ensemble des opérations de l'établissement. Il s'agit bien d'une optimisation des procédures impliquant tous les services en responsabilisant tous les agents et les responsables de services. Ces opérations auront un impact sur les contrôles et sur la certification des comptes.

M. COMBY observe qu'il s'agit bien de l'optimisation du fonctionnement des services et insiste sur le fait que le contrôle ne correspond pas à un renforcement de la surveillance du travail des agents. Cela résulte d'avantage d'une volonté de travailler plus en amont avec l'Agence comptable pour avoir le moins de rejet possible et éviter toute situation de blocage.

M. BONICALZI précise que le contrôle de l'utilisation des fonds publics n'est pas gênant en soi, mais la mise en place de SIFAC avait entraîné un phénomène de concentration des procédures qui est aujourd'hui remis en question dans une certaine mesure. Aujourd'hui, des procédures de vérifications vont être mises en place dans chaque composante, alors qu'un phénomène de déresponsabilisation des agents avait été constaté.

M. COMBY indique qu'il s'agit aujourd'hui de trouver des solutions aux problématiques de fonctionnement des systèmes mis en place et non une remise en question globale. Il rappelle notamment que les critères SYMPA d'attribution des postes vont également être révisés en vue d'être optimisés.

Mme CHAMARD-HEIM explique qu'il ne s'agit aucunement de mettre en place des entraves mais de renforcer la vigilance sur certains points. Pour donner un exemple, le comité de pilotage en charge de ce projet a identifié les champs de vigilance. Sur la formation continue, plusieurs questions se sont posées : actions mises en place pour le développement, l'exécution et le recouvrement de la formation continue, les résultats donnés et les actions à mettre en

place. Elle précise que ce diagnostic vise donc à rédiger un guide identifiant les secteurs sensibles au niveau procédural pour aller vers une plus grande transparence et plus grande sincérité comptable.

Mme VIDOVIC précise qu'il ne s'agit pas d'un contrôle systématique mais par sondage pour responsabiliser à tous les niveaux de la dépense publique ou de la recette pour obtenir une meilleure qualité comptable.

M. BONICALZI rappelle que le contrôle en lui-même n'est pas le problème mais l'établissement semble s'inscrire dans une forme de retour en arrière concernant la responsabilisation des acteurs de la procédure financière.

M. VIDBERG indique que SIFAC est un outil de gestion comptable et de transaction permettant de faire des opérations comptables et non un outil de contrôle. Il précise que si le discours, au moment de la mise en place de SIFAC, était différent c'est qu'il y a eu une incompréhension. Le logiciel n'exonérait en aucun cas les services d'effectuer un contrôle sur les opérations effectuées.

M. BERGHEAUD souhaite connaître les éléments éventuellement communicables concernant la deuxième vague de création de postes FIORASO.

M. VINOT attire l'attention sur le fait que malgré les 34 postes, l'université est toujours l'un des établissements les plus sous dotés. Par ailleurs, le taux d'encadrement administratif et enseignant s'est encore dégradé cette année. Il indique qu'étant donné que des postes ont été créés dans des universités sur-dotées, au niveau national, le classement reste le même.

M. BERGHEAUD souhaite savoir si le taux d'encadrement et la sous-dotation sont toujours les seuls critères pour l'attribution des prochains postes dans le cadre du plan FIORASO.

M. COMBY indique que le constat de sous-dotation a été le critère prépondérant lors de la répartition des postes tout en indiquant le Ministère a ajouté des seuils maximum de 35 postes pour cette première vague. Par ailleurs le Ministère a également pris en compte les critères SYMPA qui, sur demande de la CPU, vont être révisés prochainement. De nouvelles discussions vont donc être entamées avec le Ministère

M. COMBY tient à remercier l'ensemble des personnels de l'établissement et les représentants syndicaux pour leur participation active aux débats concernant la politique sociale et souhaite que le dialogue sur ces questions essentielles se poursuive dans les années à venir.

Aucune remarque supplémentaire n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les bilans et projets portés par l'Université :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 17
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 0
- ✓ Nombre de voix contre : 17

A3 Présentation des grandes masses du budget prévisionnel 2014.

Mme CHAMARD-HEIM présente la répartition des grandes masses financières et les grandes orientations du prochain budget prévisionnel, actuellement en cours de préparation. La principale recette de l'établissement reste la dotation accordée chaque année par le ministère qui devrait rester stable par rapport à l'année précédente à hauteur de 82 millions d'euros. A cela s'ajoute des ressources propres telles que les droits d'inscriptions perçus, valorisation du patrimoine immobilier et la mise à disposition de personnel pour un total avoisinant les 4 millions d'euros. L'ensemble des recettes seront ventilées selon la proposition suivante :

- Une partie sera affectée aux composantes pour leur dotation selon un modèle de répartition basé sur la performance, l'activité, les besoins et le nombre d'étudiants. Toutefois aucune composante ne verra sa dotation diminuer et certaines bénéficieront d'une augmentation de leur dotation pour rattraper leur retard dans ce domaine. Des recettes supplémentaires seront également proposées aux composantes qui souhaitent mener des projets innovants. Des discussions sont actuellement en cours sur l'éventualité d'étendre cette possibilité aux services communs dont les montants des enveloppes budgétaires correspondent à celles de 2013.
- Les charges de personnels pèsent lourdement sur les produits de l'université avec 73,7 millions mais le chiffre doit être affiné pour être au plus proche des besoins.
- Pour 2014, le budget accordé à la DSI variera en fonction des nouveaux projets porté cette année entre 2 millions et 2,3 millions. Pour le Patrimoine, le PPI sera revu pour intégrer certains projets patrimoniaux pour 2014, notamment les frais d'études pour l'utilisation des bâtiments de la rue Cavenne.

M. COMBY précise que la politique patrimoniale de l'établissement est présente à trois niveaux en termes d'espace étant donné l'augmentation des effectifs et la capacité d'attraction de l'établissement :

- à court terme pour agir rapidement et trouver des solutions permettant d'accueillir un nombre croissant d'étudiants au sein de l'établissement.
- à moyen terme, l'université travaille activement en vue d'acquérir de nouveaux bâtiments ; l'avant-corps entre la Manufacture des Tabacs et les lignes de TGV, appartenant à la ville de Lyon pourrait être rétrocéder et potentiellement utilisé. Au niveau de la rue Cavenne également, l'université va pouvoir utiliser 750 à 800 m² qui lui seront dévolus par le Rectorat et la ville de Lyon.
- à long terme, la recherche d'espace se porte sur des projets comme la maison de l'entreprenariat ou l'espace de Montluc qui sont des projets de très grande ampleur.

A4 Désignation d'une nouvelle personnalité extérieure.

M. COMBY incite les facultés de droit ou de philosophie à proposer un candidat potentiel susceptible de remplacer M. LE GARS démissionnaire.

A5 Désignation d'un nouveau membre du comité électoral consultatif

- Le Conseil d'administration approuve le remplacement de M. Patrick RAFFIN par **Mme FLECHET Magalie en tant que représentant des personnels IATSS** au sein du Comité électoral consultatif de l'Université Jean Moulin – Lyon 3.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 17
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 17
- ✓ Nombre de voix contre : 0

A6 Remboursement des frais de déplacements domicile-lieu de travail

M. SERVET présente un projet de délibération visant à aménager le remboursement d'une partie des frais de déplacements en transports publics, engagés par les enseignants chercheurs, lors des déplacements domicile - lieu de travail. Selon le code de l'éducation il existe pour les enseignants chercheurs un régime dérogatoire vis-à-vis des autres agents de l'administration concernant le remboursement de ce type de dépense en raison de l'existence d'une obligation de résidence située à proximité du lieu d'enseignement. Pour tenir compte de ce régime juridique spécifique et pour apporter une solution cohérente aux enseignants qui souhaitent bénéficier de ce type de remboursement sans oublier les spécifiés géographiques de l'université implantée sur deux sites, Lyon et Bourg-en-Bresse, il est proposé de tenir compte d'une zone géographique de 100km de rayon autour de l'agglomération lyonnaise dans laquelle les enseignants chercheurs résidents peuvent demander le remboursement de la moitié de leur abonnement à des transports en commun.

M. VIDBERG précise que la dérogation possible en faveur des enseignants-chercheurs trouve son origine dans les textes législatifs qui définissent leurs statuts. Il n'est nullement question sur ce point de présenter un simple aménagement aux règles de la comptabilité publique.

Mme CHAMARD-HEIM précise qu'à l'heure actuelle aucune délibération n'a été prise par l'université afin d'encadrer ces remboursements.

M. SERVET indique que la proposition qui sera faite sera la suivante : « le remboursement des frais occasionnés par les déplacements entre le domicile et le lieu de travail pour les enseignants chercheurs (prise en charge à 50% des abonnements sur les transports publics) à condition qu'ils (les enseignants chercheurs) résident dans un rayon de 100 km autour de Lyon et qu'ils bénéficient d'une dérogation de résidence signée par le Président. »

Délibération : Le conseil d'administration approuve le remboursement des frais occasionnés par les déplacements entre le domicile et le lieu de travail pour les enseignants-chercheurs (prise en charge à 50% des abonnements de transport public), à la double condition que les enseignants chercheurs résident à l'intérieur d'un rayon de 100 km autour de Lyon et qu'ils aient obtenu du Président une dérogation à leur obligation de résidence.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil par :
- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 17
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 17
- ✓ Nombre de voix contre : 0

A7 Proposition de remises gracieuses

1. Le conseil d'administration propose au Président de l'Université de rejeter la demande de remise gracieuse suivante :

N° Facture	Nom du redevable	Motivation de la demande de remise gracieuse	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée	Avis DAF	Avis AC
210016389	M. S...	Difficultés financières	1 500,00 €	1 500,00 €	**Avis défavorable:** l'intéressé s'est engagé à payer cette dette	**Avis défavorable:** 500€ payé le 03/07 délai accordé

La demande de remise gracieuse est rejetée à l'unanimité des membres du Conseil par :
- ✓ Nombre de votants : 15
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 0
- ✓ Nombre de voix contre : 15

2. Le conseil d'administration propose au Président de l'Université de rejeter la demande de remise gracieuse suivante :

N° Facture	Nom du redevable	Motivation de la demande de remise gracieuse	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée	Avis DAF	Avis AC
210016375	M. L...	Difficultés financières	6 000,00 €	6 000,00 €	Avis favorable à une remise partielle de **1500€**	**Avis défavorable:** convention signée pour 6000€ et affirme avoir anticipé le coût

La présente demande de remise gracieuse est rejetée à la majorité des membres du Conseil par :
- ✓ Nombre de votants : 15
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 2
- ✓ Nombre de voix contre : 13

3. Le conseil d'administration propose au Président de l'Université d'approuver la demande de remise gracieuse suivante :

N° Facture	Nom du redevable	Motivation de la demande de remise gracieuse	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée	Avis DAF	Avis AC
210016393	Mme P…	Difficultés financières suite à un changement de situation professionnelle. Salariée en début de formation, Mme P… est inscrite à Pôle Emploi depuis octobre 2012 en tant que demandeur d'emploi.	6 000,00 €	2 600,55 €	Avis favorable pour l'application du tarif demandeur d'emploi	Avis favorable: attestation pôle emploi

La présente demande de remise gracieuse est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil par :
- ✓ Nombre de votants : 15
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 15
- ✓ Nombre de voix contre : 0

4. Le conseil d'administration propose au Président de l'Université d'approuver la demande de remise gracieuse suivante :

N° Facture	Nom du redevable	Motivation de la demande de remise gracieuse	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée	Avis DAF	Avis AC
210016374	Mme F…	Difficultés financières suite à un changement de situation professionnelle. Salariée en début de formation, Mme F… est inscrite à Pôle Emploi depuis le 19 novembre 2012 en tant que demandeur d'emploi.	6 000,00 €	2 156,25 €	Avis favorable pour l'application du tarif demandeur d'emploi	Avis favorable: attestation pôle emploi

La présente demande de remise gracieuse est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil par :
- ✓ Nombre de votants : 15
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 15
- ✓ Nombre de voix contre : 0

5. Le conseil d'administration propose au Président de l'Université d'approuver la demande de remise gracieuse suivante :

N° Facture	Nom du redevable	Motivation de la demande de remise gracieuse	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée	Avis DAF	Avis AC

210016390	Mme N…	Difficultés financières suite à un changement de situation professionnelle. Salariée en début de formation, Mme N… est inscrite à Pôle Emploi depuis octobre 2012 en tant que demandeur d'emploi.	6 000,00 €	2 698,37 €	Avis favorable pour l'application du tarif demandeur d'emploi	Avis favorable: attestation pôle emploi et justificatifs de la situation financière

La présente demande de remise gracieuse est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil par :

- ✓ Nombre de votants : 15
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 15
- ✓ Nombre de voix contre : 0

6. Le conseil d'administration propose au Président de l'Université d'approuver la demande de remise gracieuse suivante :

N° Facture	Nom du redevable	Motivation de la demande de remise gracieuse	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée	Avis DAF	Avis AC
210016505	Mme B…	Absences pour maladie et difficultés financières	1 300,31 €	1 300,31 €	**Avis défavorable:** l'intéressé semble être directeur d'agence pôle emploi et de ce fait nous parait solvable, Un échelonnement de sa dette peut cependant être envisageable	Avis défavorable: Etat de gêne ou d'indigence mettent le débiteur dans l'impossibilité de se libérer de sa dette non démontré

La présente demande de remise gracieuse est adoptée à la majorité des membres du Conseil par :

- ✓ Nombre de votants : 15
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 13
- ✓ Nombre de voix contre : 2

7. Le conseil d'administration propose au Président de l'Université de rejeter la demande de remise gracieuse suivante :

N° Facture	Nom du redevable	Motivation de la demande de remise gracieuse	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée	Avis DAF	Avis AC
210015048et 210016679	M, D…	Difficultés financières: ressortissant étranger sans emploi	12 000,00 €	6 000,00 €	**Avis défavorable:** l'intéressé n'est pas recensé demandeur d'emploi et ne fournit pas d'autres pièces justifiant son état d'indigence	Avis défavorable: Etat de gêne ou d'indigence mettant le débiteur dans l'impossibilité de se libérer de sa dette non démontré

La présente demande de remise gracieuse est rejetée à la majorité des membres du Conseil par :
- ✓ Nombre de votants : 15
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 2
- ✓ Nombre de voix contre : 13

8. Le conseil d'administration propose au Président de l'Université de rejeter la demande de remise gracieuse suivante :

N° Facture	Nom du redevable	Motivation de la demande de remise gracieuse	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée	Avis DAF	Avis AC
210016259	M, Z…	Difficultés financières: demande l'application du tarif relatif au statut FI et non pas FC	540,00 €	540,00 €	**Avis défavorable:** l'intéressé est redevable du tarif FC	Avis favorable: ne justifie pas de ressources mais fait état d'un secours émis par le CROUS en date du 3/06/2013

La présente demande de remise gracieuse est rejetée à la majorité des membres du Conseil par :
- ✓ Nombre de votants : 15
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 2
- ✓ Nombre de voix contre : 13

Partie B.

B1 Conventions.

En l'absence de demande de vote particulier sur ces conventions, elles sont votées dans le cadre de la partie B1.

Partie B :

L'intégralité de la partie B fait l'objet d'un vote unique.
L'ensemble des délibérations proposées en partie B1 (conventions), B2 (questions financières) et B3 (questions pédagogiques) sont adoptées, à l'unanimité par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 16
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 16
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Pour le président de l'université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,
Le Vice-président en charge du conseil d'administration

Pierre SERVET